

Date de l'affichage : 25 avril 2022

## **Appel de candidatures pour une chaire de recherche du Canada dans un domaine stratégique de la TÉLUQ**

La TÉLUQ est en mesure de présenter une candidature au Programme des chaires de recherche du Canada (CRC) au concours d'octobre 2022 pour une chaire de niveau 2. D'une durée de cinq ans et renouvelable une seule fois, l'établissement reçoit un financement de 100 000 \$ par année pendant cinq ans pour une chaire de niveau 2, ainsi qu'une somme de 20 000 \$ par année pour tout titulaire qui en est à son premier mandat.

Il importe de préciser que la TÉLUQ doit soumettre un dossier exceptionnel d'une candidature ayant ou pouvant obtenir un poste de professeur régulier à la TÉLUQ. Un descriptif du programme est disponible à l'adresse Web suivante : [www.chairs-chaire.gc.ca](http://www.chairs-chaire.gc.ca).

Les chaires de niveau 2 sont destinées à des chercheurs émergents exceptionnels (les candidats doivent être des chercheurs qui ont été actifs dans leur domaine depuis moins de 10 ans au moment de la mise en candidature). La personne candidate doit aussi avoir au moins un statut de professeur adjoint ou professeur agrégé ou posséder les qualifications nécessaires pour être nommée à ces niveaux.

Les candidats qui ont obtenu leur diplôme le plus avancé plus de 10 ans auparavant (et dont la carrière a été interrompue en raison, entre autres, d'un congé de maternité ou d'un congé parental, d'un congé de maladie prolongé ou d'une formation clinique) peuvent faire examiner leur admissibilité à une chaire de niveau 2 au moyen du processus de justification de la chaire de niveau 2 du Programme. Dans de tels cas, la TÉLUQ doit présenter au Programme des CRC une justification en bonne et due forme, selon le processus du Programme (voir : [http://www.chairschaire.gc.ca/program-programme/nomination-mise\\_en\\_candidature-fra.aspx#s3](http://www.chairschaire.gc.ca/program-programme/nomination-mise_en_candidature-fra.aspx#s3)).

Un examen minutieux des dossiers des candidats sera entrepris par un comité de mise en candidature composé de la directrice de la recherche (qui agira comme présidente), de deux professeurs de catégorie IV de la TÉLUQ et de deux chercheurs universitaires externes de même niveau académique tel que stipulé dans la Politique Unités et chaires de recherche TÉLUQ. Ce comité procédera à la sélection du candidat que la TÉLUQ présentera au programme et accompagnera le candidat dans la préparation de la demande. Les candidatures seront évaluées selon les critères du Programme suivants, tout en tenant compte des congés légitimes de chaque candidat :

1. Être un-e excellent-e chercheur-e émergent-e de calibre mondial qui a fait preuve d'une créativité particulière en recherche ;
2. Avoir démontré qu'il/elle a le potentiel nécessaire pour se tailler une réputation internationale dans son domaine au cours des cinq à dix prochaines années ;

3. Avoir le potentiel nécessaire pour, une fois qu'il/elle est titulaire d'une chaire, recruter, former et retenir d'excellents stagiaires, étudiants et futurs chercheurs ;

Proposer un programme de recherche original, novateur et de haute qualité, et qui est en concordance avec le [Plan stratégique de la recherche Université TÉLUQ](#) Tel que déclaré dans la Politique Unités et chaires de recherche TÉLUQ, l'Université adhère entièrement au *Plan d'action en matière d'équité, de diversité et d'inclusion* du Secrétariat des chaires de recherche du Canada qui vise une représentation équitable des femmes, des minorités visibles, des personnes handicapées et des autochtones. Ainsi, la TÉLUQ respecte les règles d'attribution et de renouvellement d'une chaire de recherche du Canada incluant notamment les dispositions suivantes :

- Incite les personnes issues des groupes désignés (les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les membres de minorités visibles) à présenter leur candidature ;
- Entreprenne des mesures de recrutement actives pour les membres de groupes sous représentés ;
- Adopte des mesures de protection pour s'assurer que les personnes qui ont eu des interruptions de carrière ne sont pas désavantagées injustement ;
- Fait participer les agents en matière d'équité de la TÉLUQ, ou de personnes occupant des postes équivalents, au processus de recrutement, de mise en candidature et de nomination.
- Reconnaît l'incidence légitime que les congés (par exemple les congés de maternité ou les congés de maladie) peuvent avoir sur le dossier de réalisations en recherche d'un candidat, ce dont il sera dûment tenu compte au cours du processus d'évaluation.

Les personnes intéressées sont invitées à transmettre à Brigitte Leblon ([bleblon@unb.ca](mailto:bleblon@unb.ca)), au plus tard le **31 mai 2022**, un court document d'au maximum trois pages, auquel peut s'ajouter des listes en annexe, décrivant :

1. Leur programmation de recherche proposée pour la chaire (1 page)
2. Leurs principales réalisations en recherche ces cinq dernières années (subventions, publications), ainsi que les prix et distinctions reçus faisant foi de la reconnaissance par les pairs (1 page, avec les listes en annexe)
3. La concordance de la chaire proposée avec le plan stratégique de la recherche de la TÉLUQ (1/2 page)
4. La démonstration de ses capacités à recruter, former et retenir d'excellents stagiaires, étudiants et futurs chercheurs (1/2 page, avec la liste en annexe)

Cette information sera transmise au comité de sélection. Chacune des candidatures recevra les commentaires du comité de sélection concernant son dossier et la TÉLUQ procédera à la présentation de la candidature retenue en visant le concours d'octobre 2022 du Programme des chaires de recherche du Canada.

**Brigitte Leblon,  
Directrice de la recherch**